

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Parcours ouverture musique ~ cursus adulte

Le Parcours ouverture musique s'adresse à des candidats-es adultes qui souhaitent débiter ou reprendre une pratique musicale (instrumentale et/ou vocale).

Les demandes d'inscriptions sont prises en compte en fonction des places disponibles.

Une audition d'entrée et de positionnement est effectuée en début d'année scolaire pour les candidats-es adultes non débutants.

L'acceptation de l'inscription dans le cursus adulte est déterminée lors de la commission d'orientation qui se réunit début octobre. Les usagers adultes sont tenus au respect du Règlement des études et du Règlement intérieur au même titre que les autres usagers du Conservatoire à rayonnement départemental de Tourcoing et de l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain.

Les cours du Parcours ouverture musique ~ cursus adulte débutent après les vacances de la Toussaint.

Le Parcours ouverture musique, à suivre dans son intégralité, comprend différents enseignements :

- Formation musicale (dispense possible si l'utilisateur a un niveau équivalent au FM-1C4)
- Pratique instrumentale et/ou vocale (individuelle ou collective) – 30 minutes
- Pratique collective (orchestre / chœur / musique de chambre) – cf. document référent

Cursus diplômant, le Parcours ouverture musique ~ cursus adulte est organisé selon le Règlement des études et le Schéma pédagogique du Conservatoire à rayonnement départemental de Tourcoing et de l'antenne École de musique de Neuville-en-Ferrain.

• **Formation musicale (FM)**

Une dispense du cours de FM peut être accordée si l'utilisateur a un niveau équivalent au FM-1C4 (sur justificatif ou test de positionnement).

CYCLE 1 – deux cours adultes spécifiques :

- cours adulte débutants
- cours adulte – élèves chanteurs et jazz/musique actuelle amplifiée

CYCLE 2 et CYCLE 3 à orientation amateur :

les adultes suivent les mêmes cours que les autres usagers

• **Pratique instrumentale et/ou vocale**

L'enseignement instrumental et/ou vocal peut être suivi, dans le cadre du Parcours ouverture musique, en fonction des places disponibles.

Le cursus adulte se déroule en cours individuel ou collectif.

• **Pratique collective**

Le suivi d'une pratique collective est obligatoire (orchestre / musique de chambre / chœur).

Les candidats-es adultes dont le niveau instrumental et l'autonomie sont suffisants, peuvent intégrer une pratique collective sur demande examinée par l'équipe pédagogique et approuvée par la direction par l'établissement.